

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 17 janvier 2019

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès – Statistiques superficies 2018
N/dossier : 18I051CM

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès qui m'a été transmise par le Centre de services d'Alma le 15 janvier dernier à l'égard de l'obtention des superficies des grandes cultures assurées au Programme d'assurance récolte pour l'année d'assurance 2018.

Eu égard à ce qui précède, nous avons complété le tableau que le centre de services nous a transmis par l'ajout des superficies assurées en 2018 auxquelles nous avons ajouté les nouvelles cultures assurables.

Enfin, je tiens à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,

[REDACTED]
Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis QC G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca